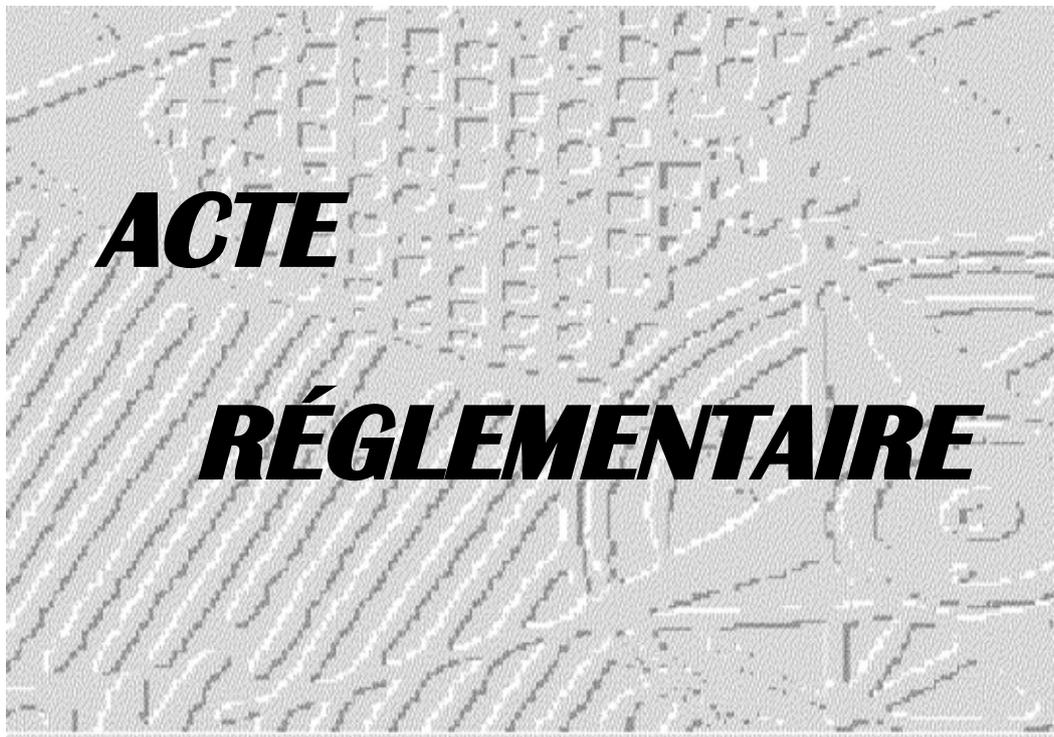


**J
U
I
L
L
E
T

2
0
2
4**



ACTE
RÉGLEMENTAIRE

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 15 juillet 2024

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 24004328.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 30 JUILLET 2024

ARRETE DAJCP N° 24004328

**Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional
appelé à siéger au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial (CDAC) du 30 juillet 2024**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté n° 1234-SG/SCOPP/BAICI du 05 juillet 2024 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande d'avis formulée par le maire de Saint-André sur le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par GTOI en vue de la création d'un ensemble commercial de 7 669,73m² de surface de vente situé 86 chemin Lefaguyès à Saint-André.

Considérant que Madame La Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 30 juillet 2024 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Pascal PLANTE, conseiller régional, est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 30 juillet 2024 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le 12 JUIL. 2024
La Présidente du Conseil régional

Notifié le :
Signature de Monsieur Pascal PLANTE
Conseiller régional



Huguette BELLO